

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Les modifications suivantes seront en vigueur :

La rue Notre-Dame

Du 28 février au 23 mars

La circulation automobile sera interdite sur la rue Notre-Dame, entre la place Royale et la côte de la Montagne.

La rue du Fort

Du 27 février, 10 h, au 23 mars

La circulation automobile sera aménagée à sens unique vers le nord sur la rue du Fort. Aucune circulation du côté est, entre les rues Saint-Louis et De Buade.

La côte de la Montagne

Du 5 mars, 10 h, au 23 mars

La circulation automobile sera aménagée à sens unique vers le BAS sur la côte de la Montagne, entre les rues Port-Dauphin et Notre-Dame.

NOTE IMPORTANTE : du lundi au vendredi, entre 7 h et 9 h, la circulation sera aménagée à sens unique vers le HAUT.

Le stationnement sera interdit sur la côte de la Montagne à partir du **5 mars, à 8 h**. Les détenteurs de vignettes *zone 8* pourront utiliser un espace de stationnement situé sur la rue Port-Dauphin à partir du 4 mars, à 18 h.

La rue Saint-Pierre

La rue Saint-Pierre sera fermée à la circulation durant la matinée des 26 février et 23 mars. Un pont sera aménagé à l'intersection de la rue de la Place pour permettre le passage d'automobiles sous la piste (hauteur libre de 2,13 mètres) du 26 février au 23 mars.

Saviez-vous que...

Plusieurs services de la Ville de Québec sont sur place pendant l'événement afin d'assurer une sécurité maximale?
Votre sécurité est importante pour nous!

LES QUALIFICATIONS : les 15 et 16 mars

Les 15 et 16 mars, de 18 h à 23 h 30

Interdiction de la circulation automobile sur :

- la côte de la Montagne, entre les rues Port-Dauphin et Notre-Dame;
- la rue Saint-Louis, entre les rues des Jardins et du Fort;
- la rue du Fort, entre les rues Saint-Louis et De Buade;
- la rue De Buade, entre les rues Sainte-Famille et du Fort.

LE SOIR DE L'ÉVÉNEMENT : le 17 mars

Du 17 mars, 13 h, au 19 mars, 1 h

Interdiction de la circulation automobile sur :

- la côte de la Montagne, entre les rues Port-Dauphin et Notre-Dame;
- la rue Saint-Louis, entre les rues D'Auteuil et du Fort;
- la rue du Fort, entre les rues Saint-Louis et De Buade;
- la rue De Buade, entre les rues Sainte-Famille et du Fort;
- la côte de la Fabrique, entre les rues Pierre-Olivier-Chauveau et Sainte-Famille;
- la rue des Jardins, entre la côte de la Fabrique et la rue Sainte-Anne.

ENLÈVEMENT DES ORDURES

L'enlèvement des ordures et la collecte des matières recyclables auront lieu aux jours habituels de collecte.

À compter du moment où votre secteur sera enclos par les équipements délimitant le parcours, GesteV procédera à leur ramassage et à leur transport vers des endroits déterminés par la Ville.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos ordures à l'extérieur **uniquement après 17 h, la journée précédant le jour de la collecte.**

DÉBARCADÈRES

Le stationnement étant interdit sur la côte de la Montagne, trois zones débarcadères de plusieurs espaces seront aménagées pour permettre le stationnement temporaire (10 minutes maximum) des véhicules :

- une zone sur la rue Port-Dauphin, du côté sud, près de l'intersection de la côte de la Montagne;
- deux zones sur la côte de la Montagne, face aux numéros d'immeubles 46 et 78.

BESOINS PARTICULIERS - RENSEIGNEMENTS

Vous attendez une livraison spéciale? N'oubliez pas d'aviser vos fournisseurs ou livreurs des conditions dans lesquelles ils auront à travailler. Pour tout autre besoin, vous pouvez vous présenter au bureau de l'organisation situé au 35, rue Dalhousie, aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 18 h;
- le samedi et le dimanche, de 10 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h.

Vous pouvez également communiquer avec l'équipe de Gestev, tous les jours, de 8 h 30 à 22 h :

M. Vincent Garneau

Cellulaire : 418 558-4773

vgarneau@gestev.com

Mme Marie-Hélène Montpetit

Cellulaire : 418 655-2161

mhmontpetit@gestev.com

Vous désirez obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet événement?

N'hésitez pas à vous informer auprès de Mme Andrée Laroche, du Bureau du développement touristique et des grands événements de la Ville de Québec, au 418 641-6411, poste 2412.

Red Bull Crashed Ice 2012



Cet événement sera présenté le samedi 17 mars 2012. Les travaux de montage et de démontage des installations se tiendront du 20 février au 26 mars 2012.

Le parcours empruntera la rue du Fort (départ à proximité du Château Frontenac), la côte de la Montagne, une partie de la rue Notre-Dame et la place Royale pour se terminer à la place de Paris.

La Ville de Québec et Gestev, le promoteur de l'événement, prendront les mesures nécessaires afin de maintenir l'accessibilité aux secteurs touchés, pour la période de montage et de démontage de l'événement.

Vous trouverez dans ce dépliant toute l'information nécessaire concernant la circulation et le stationnement pour la durée de cet événement. Nous vous invitons à conserver ce document.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration à la réalisation de cet événement d'envergure internationale!

